



PROCOLE LOPMI 2022-2027 PATS POLICE

DES AVANCÉES HISTORIQUES!

Les travaux conduits dans le cadre du Beauvau de la sécurité ont (enfin) abouti à davantage reconnaître les personnels administratifs, techniques et SIC en fonction dans la Police nationale.

Un protocole d'accord signé le 2 mars 2022 va dans le sens de cette meilleure reconnaissance (voir ci-dessous).

RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE SUBSTITUTION DES ACTIFS PAR LES PATS

- **Substitution de 2 500 postes d'actifs par des administratifs de 2023 à 2027, soit 500 par an.**
- **Etablissement d'une cartographie des postes substituables**
- **Cette cartographie tiendra compte de l'exigence de mixité des personnels pour certaines fonctions administratives et de soutien.**
- **Les postes substituables ne seront pas ouverts à l'avancement**
- **Les conditions de reclassement dans les corps administratifs, techniques et scientifiques seront améliorées.**

MESURES POUR LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- **A compter du 1er juillet 2023, création d'une Indemnité de Sujétion Spéciale (ISSPAT) pour nos collègues administratifs et techniques à l'instar de l'ISSP pour les actifs.**
- **Le pourcentage sera calculé sur la rémunération indiciaire.**



PROCOLE LOPMI 2022-2027 PATS POLICE

DES AVANCÉES HISTORIQUES !

MESURES POUR LA FILIERE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE (suite)

Montée en puissance de cette indemnité en 2025 et 2027, selon les principes suivants :

- ISSPAT significative dès la première année.
- Nouvelle tranche en 2025 puis en 2027 pour atteindre un gain brut de 200€.
- Système de transfert depuis l'IFSE, permettant la mise en œuvre de taux d'ISS plus élevés.
- Maintien des règles en vigueur pour le calcul de l'IFSE, au fur et à mesure de l'avancée de leur carrière même en cas de mobilité.
- Mise en œuvre d'une mesure législative pour permettre la prise en compte de cette indemnité au titre de la pension civile.
- Le taux de cotisation au titre de la pension civile prise en compte serait de 20%.
- Le montant du gain brut devra être ajusté en cas de modification à la hausse de ce taux.

CATÉGORIE	TAU X 2023	GAIN BRUT	TAU X 2025	GAIN BRUT	TAU X 2027	GAIN BRUT
A	13%	120€	18%	160€	23%	200€
B	14%		19%		24%	
C	15%		20%		25%	

- Lancement d'un plan de requalification de 220 agents de catégorie C en catégorie B et de 70 agents de catégorie B en catégorie A par an, sur la période 2022-2024.
- Réalignement des volumes de points de NBI afin de reconnaître les postes d'accueil, ainsi que les fonctions d'encadrement (catégorie B et A).
- Création de 25 emplois de CAIOM sur 3 ans à compter de 2022, soit 8 par an en 2022 et 2023 et 9 en 2024.



PROCOLE LOPMI 2022-2027 PATS POLICE

DES AVANCÉES HISTORIQUES !

CRÉATION D'UNE FONCTION « ASSISTANT D'ENQUÊTES »

- **Amélioration de la qualité des enquêtes** en permettant aux enquêteurs de **déléguer certaines diligences et actes formels** pour consacrer plus de temps aux actes d'investigation de fond.
- **Mesure législative prévue** à cette fin dans la LOPMI.
- Les assistants d'enquêtes seront pour la plupart **issus des personnels de catégorie B** relevant du corps des secrétaires administratifs.
- Les agents qui se porteront candidats à ces missions bénéficieront d'un **programme de formation spécifique** et d'une validation de leur capacité à les exercer.

MESURES POUR LA FILIÈRE SCIENTIFIQUE

- **Création d'un statut dérogatoire** avec un objectif de parcours de carrière revalorisés (concertation second semestre 2022)
- **Nouvelle appellation** d'agents de la police scientifique.
- **Création d'une école** dédiée à la formation des personnels de la filière scientifique rattachée à l'Académie de police.
- **Maintien a minima du montant d'ISSPTS revalorisé** au 1^{er} janvier 2022 pour chaque grade
- **Garantie d'un gain de 200€ brut d'ici 2027** pour tous les grades qui n'ont pas déjà obtenu une revalorisation de leur ISSPTS à cette hauteur au 1^{er} janvier 2022
- **Limitation des écarts de gains entre agents**, par une modulation des taux pour les indices sommitaux.
- **Taux de cotisation pour la pension civile de 33%** sera réinterrogé
- **Circulaire sur les modalités de l'ISSPTS** sera revue avant été 2022

Evolution de l'ISS-PTS, comme celle des PAT :

- **Augmentation du taux**



DES AVANCÉES HISTORIQUES !

EVOLUTION DE L'ISSPTS			
GRADE /EMPLOIS	GAIN BRUT MOYEN PAR GRADE		
	2023	2025	2027
Directeurs	45€	60€	75€
Ingénieurs PTS en Chef	60€	80€	100€
Ingénieurs PTS principaux	75€	100€	125€
Ingénieurs PTS	90€	120€	150€
Techniciens PTS en Chef	120€	160€	200€
Techniciens PTS principaux			
Techniciens PTS			
ASPTS principal			
Agent spécialisé de PTS			

POUR LE CORPS DES **TECHNICIENS**

Les passages de grades seront accrus :

- **Augmentation des taux d'avancement dès 2023** au grade de **technicien principal** pour à atteindre les **500 avancements d'ici 2027**.
- **Augmentation des taux d'avancement dès 2023** au grade de **technicien en chef** pour atteindre **450 avancements d'ici 2027**.

POUR LE CORPS DES **INGÉNIEURS**

Mise en place d'un parcours de carrière ascendant dans les différents grades :

- **Doublement du nombre d'avancements** au grade d'**ingénieur principal** à compter de 2023 (avancement au choix et création d'un examen professionnel)
- **Doublement du nombre d'avancements** au grade d'**ingénieur en chef** à compter de 2023 (avancement au choix et création d'un examen professionnel)



PROCOLE LOPMI 2022-2027 PATS POLICE

DES AVANCÉES HISTORIQUES !

POUR LE CORPS DES **INGÉNIEURS**

- **Augmentation des effectifs d'ingénieurs pour atteindre 630 postes en 2027**
- **Mise en place d'un deuxième concours interne d'ingénieur réservé aux techniciens en chef** qui sera organisé, avec une ouverture de **40 postes par an** sur toute la durée de la LOPMI.
- **Poursuite des travaux sur l'opérationnalité de la nomenclature des ingénieurs en 2022** afin de soutenir l'objectif de repositionnement de la filière à la fois dans les services territoriaux et dans ceux en charge de l'identité judiciaire.
- **Ouverture de travaux en 2022 pour la création d'un nouveau grade sommital ou d'une catégorie d'encadrement supérieur** et la **révision de la cartographie des emplois fonctionnels** et de la **rémunération de ces emplois**.

La CFDT salue l'engagement du ministre par une concertation constructive qui se conclue par un protocole globalement satisfaisant.

La CFDT relève qu'un grand nombre de ses revendications transmises au ministre de l'intérieur, dans le cadre du Beauvau de la Sécurité, ont été prises en compte.

**Notre priorité :
Défendre vos intérêts !**

Notre devoir : Vous informer !

